



**RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL « EL KHOMRI »  
NEGOCIATIONS SUR NOS PROPOSITIONS COMMUNES**

**JEUDI 28 AVRIL 2016**  
journée de grève et de manifestation

**RASSEMBLEMENT**

**14h30**

**Place Napoléon**

**LA ROCHE-SUR-YON**

**10h00**

**Place Viète**

**FONTENAY-LE-COMTE**

**Ce jeudi 28 avril, les Unions Départementales CGT, FSU, FO et SOLIDAIRES appellent l'ensemble des salarié(e)s grévistes à se réunir le matin. Ainsi pour la Roche sur Yon, une réunion est prévue à 10h00 à la salle des fêtes du Bourg-Sous-La Roche (80 rue Emile Baumann à La Roche S/Yon). L'objectif est d'échanger, de s'entraider, d'agir ensemble, et d'évoquer les suites à donner au mouvement en s'interrogeant notamment sur la reconduction de la grève dans le cas où le gouvernement maintiendrait son texte.**

Les promoteurs de la loi El Khomri prétendent qu'il est vital pour l'économie, la compétitivité des entreprises et la résorption du chômage, de faciliter les licenciements, de minorer le paiement des heures supplémentaires, d'élargir le recours du chantage à l'emploi, de remettre en cause les 35 heures, d'octroyer tous pouvoirs aux entreprises lors des négociations collectives, de réduire la surveillance médicale à peau de chagrin, d'imposer un barème indicatif des indemnités prud'homales, bref de casser le droit des salarié(e)s. La hiérarchie des normes est ainsi inversée puisque des accords d'entreprise pourront être plus défavorable aux salariés que les accords de branches voire du code de travail.

Ces arguments avancés par les initiateurs et les partisans de la réforme du code du travail masquent leur véritable dessein ; « **précariser**

**toujours plus, flexibiliser davantage les salarié(e)s pour baisser le coût du travail et faire ainsi grossir les dividendes versés aux actionnaires. »**

Comme si faciliter les licenciements créait de l'emploi ! **Promettre le pire pour toutes et tous au nom de "l'équité" ce n'est pas le modèle de société que nous revendiquons.**

**Avant la France, d'autres pays européens** ont réformé pour le pire leur droit du travail. Des exemples sur lesquels s'appuie le duo Medef-gouvernement. Mais que ce soit en Allemagne il y a dix ans, en Espagne il y a quatre ans, ou en Italie plus récemment, le résultat de ces réformes, en dépit d'une amélioration toute conjoncturelle du chômage, est similaire : plus de précarité et moins de droits pour les travailleurs.

.../...

**participez  
aussi ...**

**DIMANCHE 1er MAI 2016**

**RASSEMBLEMENT  
MANIFESTATION**

**10h30**

**Place Napoléon LA ROCHE-S/YON**

**10h00**

**Place Viète FONTENAY-LE-COMTE**

**10h00**

**Place de la Liberté LES SABLES D'OLONNE**

**Allemagne**

Les quatre lois Hartz mises en place il y a dix ans, dont la première fut dévouée à réduire les protections contre les licenciements et les autres à une dérégulation sauvage du marché du travail (**diminution des droits et de la durée d'indemnisation des chômeurs**), ont bouleversé la société allemande en y faisant surgir un très large volant de salariés précaires. Aujourd'hui près de 40 % d'entre eux sont tributaires de petits boulots à temps partiel, en intérim ou jobs ubérisés, payés en moyenne 400 euros par mois

**Espagne**

En 2012, en pleine crise, Madrid est sommé par Bruxelles de couper dans les dépenses publiques et de garantir la liberté de licenciement à moindre coût. L'indemnisation d'un salarié en contrat à durée indéterminée licencié a été réduite à 33 jours par année travaillée dans l'entreprise, contre 45 auparavant et limitée à deux ans contre trois ans et demi précédemment. Le salarié licencié n'a désormais plus droit qu'à vingt jours d'indemnisation par année travaillée et l'allocation est plafonnée à un an, indépendamment de l'ancienneté. Au motif d'une baisse de leurs revenus, durant trois trimestres consécutifs, les entreprises ont pu avoir recours plus facilement au licenciement économique. Le résultat est dramatique : en 2015, 22,5 % des actifs sont privé d'emploi, avec un taux de chômage de 46 % chez les jeunes de moins de 25 ans. Quelques 700 000 Espagnols seraient partis chercher du travail hors d'Espagne .

**Italie**

Les « Jobs Act » adoptés en Italie il y a un an, ne sont qu'un écran de fumée renforçant les précarités déjà existantes. La Confédération Générale Italienne du Travail nous avertit : **« Ne nous copiez pas. Notre réforme du marché du travail fait du mal aux salariés et au travail, et ne donne que des résultats catastrophiques. »**

Deux tiers des contrats souscrits en Italie en 2015 restent à durée déterminée. Il est désormais possible de cumuler six contrats successifs de ce type, pour une durée de 36 mois. Le deuxième axe du « Jobs Acts » est la substitution du contrat à durée indéterminée par un contrat dit à protection croissante. Le patronat italien peut maintenant licencier ces salariés sans juste cause, avec le seul risque de devoir déboursier deux mois de salaire par année d'ancienneté

Nous évoluons dans un monde dominé par un capitalisme de plus en plus violent qui exacerbe les tensions et accroît les inégalités.

- 1 % de la population s'accapare 90 % de la richesse créée par le travail.
- Un travailleur sur deux dans le monde n'a pas de contrat de travail.
- 73 % de la population mondiale n'a pas de système de protection sociale.
- Un travailleur sur deux ne perçoit pas de retraite.
- 12 % de chômeurs seulement sont indemnisés et uniquement 28 % des femmes sont susceptibles de toucher des allocations maternité.

**Nous réaffirmons avec force qu'une autre répartition des richesses (231 milliards de dividendes versées aux actionnaires en 2015 au détriment de l'investissement) sont des solutions pour créer des emplois à temps plein et retrouver la croissance.**

**Cette répartition passe par l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail.**

**Le JEUDI 28 AVRIL, il y a besoin d'une réaction forte et unitaire du monde du travail, salarié(e)s, précaires et privés d'emploi.**

**Pour obtenir le retrait du projet de loi travail et gagner l'ouverture de négociations sur nos propositions, la participation de toutes et tous à la journée de grève et de manifestation du jeudi 28 avril 2016 est indispensable.**

**Nous devons engager ensemble le rapport de force nécessaire pour faire reculer le gouvernement et sa politique d'austérité et imposer une politique de progrès social.**